

POLICE GÉNÉRALE.

(P. É.)

Passé-Pour

à l'Étranger.

valable pour un an.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-Port à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre 1876
N° 16

SIGNALEMENT.

Agé de 45 ans
taille d'un mètre
48 centimètres
cheveux châtains
front rasé
sourcils châtains
yeux bruns
nez moyen
bouche petite
barbe
menton pointu
visage ovale
teint brun

STIGNES PARTICULIERS :

Signature du Porteur :

Ferrisse Antoine

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous Préfet du Cantal,

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement M. Ferrisse Antoine natif d'Ayrens (Cantal) demeurant à Ayrens (id) allant à Salmeron Viejo (Espagne) et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-Port est valable pendant un an pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le vingt trois février mil huit cent soixante-seize



Le Préfet du Cantal
Le Secrétaire Général
M. ...

Prix du Passé-Port : DIX SEPT FRANCS, DÉCIMES COMPRIS.